

Concordat sur les entreprises de sécurité

du 18 octobre 1996

Certaines dispositions du Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité¹ ont été modifiées à compter du 1^{er} juillet 2004 par l'accord du 3 juillet 2003².

5 octobre 2004

Chancellerie fédérale

¹ RS 935.81

² Non publié au RO.

